

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission des Affaires sociales,
de la Famille et de la Santé

Convocation¹

Mardi 14 décembre 2021 – 14h00
Rue du Lombard, 69 – 1000 Bruxelles
Visioconférence et hémicycle

Mesures sanitaires

- ❖ La commission se tient en visioconférence.
- ❖ Néanmoins, le président de la commission et la secrétaire administrative étant présents en salle, les députés, les membres du Gouvernement et les personnes auditionnées qui le souhaitent ont la possibilité de participer à la réunion en présentiel.
- ❖ Dans un souci de préserver la qualité du travail parlementaire, les interventions à distance se font caméra allumée dans un lieu intérieur convenant à une telle prise de parole.
- ❖ Les collaborateurs des membres effectifs ou de leurs suppléants/remplaçants et ceux des membres du Gouvernement ne sont pas autorisés en salle et suivent la réunion en visioconférence.
- ❖ Le port du masque est obligatoire, sauf lors des prises de parole.
- ❖ Il est interdit de s'asseoir sur les sièges sur lesquels le pictogramme *ad hoc* a été déposé.

Ordre du jour

1. Auditions en suivi du Jeudi de l'hémicycle du 4 mars 2021 sur la thématique des « Drogues à Bruxelles »

Rapporteuse : Mme Zoé Genot

- Exposé de M. Eric Husson, coordinateur pour le Projet Lama
- Exposé de Mme Christine Winand, tabacologue et fondatrice de l'asbl ADDICT
- Exposé de M. Bruno Valkeneers, chargé de communication pour l'asbl Transit
- Echange de vues

2. Divers

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Toutefois, eu égard aux mesures sanitaires liées à la pandémie du Covid-19, l'accès au Parlement est réservé aux personnes dûment autorisées. Le public peut, dès lors, suivre les débats via le lien <https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/ecouter-les-seances/>.

Composition de la commission

Présidence : M. David Weytsman

Vice-présidences : Mme Farida Tahar et M. Ibrahim Donmez

Membres effectifs :

PS : Mme Leila Agic, M. Ibrahim Donmez, Mme Fadila Laanan

Ecolo : Mme Zoé Genot, M. Ahmed Mouhssin, Mme Farida Tahar

MR : Mme Latifa Ait-Baala, M. David Weytsman

DéFI : Mme Nicole Nketo Bomele, M. Jonathan de Patoul

PTB : M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Stéphanie Koplowicz

Membres suppléants :

PS : Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmery, M. Jamal Ikazban, M. Julien Uyttendaele

Ecolo : Mme Barbara de Radiguès, Mme Margaux De Ré, Mme Marie Lecocq, M. Hicham Talhi

MR : Mme Dominique Dufourny, M. David Leisterh, Mme Viviane Teitelbaum

DéFI : Mme Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, M. Sadik Köksal, M. Christophe Magdalijs

PTB : Mme Elisa Groppi, M. Youssef Handichi, M. Luc Vancauwenberge

Secrétaire administrative : Mme Pauline Vergalito (02 504 96 27 – pvergalito@parlementfrancophone.brussels)

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).